

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 2014-2015

ANNEXE WEB 4: RÉSULTATS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



mq422

Afrique

1. Les participants à la Conférence régionale de 2014 étaient favorables à trois initiatives régionales destinées à servir de mécanismes d'exécution axés sur les résultats en vue de mieux cibler les travaux de la FAO sur les incidences au niveau des pays et sur la mobilisation de ressources: le Défi Faim zéro à l'horizon 2025 en Afrique; la gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique; et Renforcer la résilience dans les zones arides d'Afrique. Les réalisations régionales contribuant aux produits de l'Organisation sont présentées dans une annexe web ([ARC/16/5](#)).

Initiatives régionales

2. Dans le cadre du Défi Faim zéro à l'horizon 2025 en Afrique, la FAO a participé à la formulation et à l'adoption par l'Union africaine (UA) de la Déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, ainsi qu'à sa stratégie de mise en œuvre et à sa feuille de route. Grâce à ce partenariat avec l'UA et le NEPAD¹, des indicateurs clés de la nutrition et de la sécurité alimentaire ont été intégrés dans le cadre de résultats, de suivi et d'évaluation du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) afin de renforcer le cadre de responsabilité mutuelle. La FAO a joué un rôle central dans la conception et la mise en œuvre de l'initiative Faim zéro de la CEDEAO². Plus particulièrement:

- a) Elle a largement contribué à l'élaboration des processus de formulation des politiques, notamment aux processus des pays du PDDAA pour la formulation des plans régionaux et nationaux d'investissement dans l'agriculture, y compris pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Elle a participé à l'élaboration de 95 projets d'investissement en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans 40 pays d'Afrique, principalement financés par la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA);
- b) Elle a concouru à la sensibilisation et au renforcement des capacités dans les domaines de la législation relative au droit à l'alimentation et de la gouvernance foncière, ce qui a permis de mettre en place des cadres juridiques visant à mieux gérer les enjeux liés au droit à l'alimentation ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- c) Elle a aidé à renforcer les capacités pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles concernant la sécurité alimentaire et la nutrition (intensification des programmes tenant compte de la nutrition au Niger et en Éthiopie, par exemple);
- d) Elle a obtenu des résultats significatifs pour ce qui est de faire progresser les partenariats et la gouvernance multisectoriels au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays par l'intermédiaire de l'initiative Renforcer la nutrition et des processus du PDDAA, avec une participation accrue de divers secteurs et de la société civile;
- e) Elle a contribué à améliorer l'accès aux données et aux informations en renforçant les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition en vue d'éclairer l'élaboration des politiques. La FAO et le NEPAD ont créé une plateforme d'information fondée sur le partage des connaissances dans la région de la SADC³, en vue de son extension ultérieure à d'autres sous-régions; le premier rapport régional sur l'état de l'insécurité alimentaire en Afrique a été publié en 2015, l'accent étant mis sur les perspectives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau du continent.

3. Dans le cadre de l'Initiative régionale sur la *gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique*, les interventions de la FAO se sont concentrées sur l'intensification durable de la production et la transformation inclusive du secteur agricole afin d'inciter les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat agricole en Afrique. Les principales réalisations contribuant à l'intensification durable de la production sont les suivantes:

¹ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

² Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

³ Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).

- a) La FAO a contribué à renforcer les capacités en matière de promotion de la qualité des semences auprès des petits exploitants des pays d'Afrique australe, a fourni une assistance technique dans le domaine de la gestion des ressources phylogénétiques et a facilité l'harmonisation des réglementations relatives aux semences en vue d'en améliorer le commerce entre les pays;
- b) La FAO a mobilisé des ressources à l'appui de l'élaboration de stratégies et de plans nationaux et d'une stratégie régionale pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel de l'UA;
- c) La FAO a aidé les pays à renforcer leurs capacités opérationnelles grâce à un appui aux stratégies nationales en faveur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la région de la SADC pour une intensification durable des cultures et une prise en charge des incidences du changement climatique sur la production et la productivité;
- d) La FAO a prêté une assistance technique à 13 pays d'Afrique de l'Ouest pour le renforcement des capacités et la rédaction des plans d'action nationaux en vue de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et notamment du partage des responsabilités en matière de gestion des pesticides;
- e) La FAO a participé au renforcement des capacités dans plusieurs domaines: institutions de recherche et de gestion des stocks halieutiques (12 pays); collecte, analyse et diffusion de données sur les pêches (pays du Comité régional des pêches du Golfe de Guinée); utilisation de l'aquaculture à des fins commerciales selon une approche écosystémique (16 pays).

4. En ce qui concerne la transformation inclusive du secteur agricole, la FAO a soutenu les efforts des pays en matière de développement du secteur agroalimentaire et des marchés, de réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires, de promotion du commerce et des crédits d'investissement novateurs, et d'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments à divers niveaux. La FAO a prêté un appui notamment dans les domaines suivants:

- a) Grâce au Fonds fiduciaire africain de solidarité, elle a aidé les pays d'Afrique australe à renforcer leurs capacités de lutter contre les menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments et de mieux gérer les maladies et les ravageurs des végétaux et des animaux, en vue d'accroître le commerce interrégional et intrarégional;
- b) En collaboration avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), elle a élaboré un cadre stratégique relatif aux investissements pour le secteur agroalimentaire et les agro-industries, qui a abouti à l'approbation du Programme est-africain pour le développement des agro-industries et des agroentreprises;
- c) Elle a contribué à améliorer les capacités d'évaluation des pertes alimentaires en formant des centaines de fonctionnaires et d'autres parties prenantes dans 15 pays africains à la Méthodologie de la FAO en matière de pertes alimentaires;
- d) Elle a contribué à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la stratégie UA-CPI⁴ qui a été approuvée en juin 2015, afin d'établir des systèmes phytosanitaires efficaces en Afrique et de favoriser un commerce sain et dynamique.

5. Dans le cadre de l'initiative régionale *Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique*, la FAO a prêté un appui à la mise en œuvre des processus essentiels d'élaboration des politiques relatives à la résilience, comme l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest et le Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'à la formulation d'une stratégie nationale d'atténuation des effets de la sécheresse et à la planification et à la mise en œuvre des interventions concernant El Niño, principalement en Éthiopie (Corne de l'Afrique) et dans la sous-région Afrique australe. Plus particulièrement:

⁴ Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Union africaine.

- a) La FAO a accéléré la mise en œuvre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et des outils d'analyse du Cadre harmonisé qui fournissent des données probantes aux décideurs quant à la sévérité et à l'ampleur de l'insécurité alimentaire. En 2015, plus de 30 pays d'Afrique ont réalisé des analyses au titre du Cadre harmonisé ou du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire avec l'aide de la FAO. Les travaux sur le renforcement des capacités nationales en matière de mesure de la résilience se sont poursuivis tout au long de 2014 et de 2015 en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est;
- b) Sur la base de l'approche des écoles pratiques d'agriculture et de la «Caisse de résilience» des associations villageoises d'épargne et de crédit, une approche novatrice tenant compte des risques et des possibilités et destinée aux femmes et aux groupements d'agriculteurs est mise en œuvre depuis 2014 dans plusieurs pays en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Elle facilite le renforcement des capacités pour la nutrition, la protection sociale, l'investissement et la prise de décisions;
- c) Le sous-programme FAO/AIEA de lutte contre les insectes nuisibles a aidé les pays à mettre en place la lutte ou l'éradication à l'échelle d'une région des principaux insectes nuisibles pour les cultures ou les animaux en développant et en intégrant la technique de l'insecte stérile à d'autres méthodes. L'un des principaux résultats en Afrique est la réussite des campagnes d'éradication de *Glossina palpalis gambiensis* des Niayes au Sénégal;
- d) Les pays connaissant des situations d'urgence de niveau 3, à savoir la République centrafricaine et le Soudan du Sud, ainsi que ceux touchés par le virus Ébola en Afrique de l'Ouest, ont bénéficié d'un renforcement des capacités afin d'être en mesure de réagir efficacement. En outre, la FAO a renforcé son appui à la préparation aux effets aigus d'El Niño (sécheresses, inondations, etc.) et à la réaction face à ces situations en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

6. La FAO continue de mettre particulièrement l'accent sur les jeunes et la parité hommes-femmes en Afrique par l'intermédiaire d'un plan d'action sur la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Elle a aidé huit pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui créent des emplois décents dans les zones rurales, en particulier en faveur des jeunes hommes comme des jeunes femmes.

7. La FAO a participé au renforcement des capacités en lien avec les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux jeunes dans une croissance agricole ouverte et à la réalisation du Défi Faim zéro. Quelque 200 fonctionnaires gouvernementaux et agents de la FAO ont reçu une formation dans des domaines comme l'intégration financière des femmes et des jeunes dans le secteur agroalimentaire et la résilience des systèmes. Par ailleurs, l'Organisation a réalisé des évaluations nationales sur les questions de parité hommes-femmes dans 12 pays de la région.

Enseignements

8. En 2014-2015, la clarification des priorités régionales et leur convergence avec les travaux des principales institutions régionales d'Afrique ont aidé la FAO à cibler ses activités grâce aux initiatives régionales et ont facilité l'obtention de résultats liés aux engagements de Malabo. L'importance de créer des synergies entre les processus mondiaux et régionaux (objectifs de développement durable, Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation, deuxième Conférence internationale sur la nutrition, initiative «Renforcer la nutrition», Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants, etc.) en vue d'obtenir en temps voulu des résultats pérennes a été mise en évidence. La mobilisation de ressources est cruciale et la coopération Sud-Sud présente une bonne rentabilité.

9. Sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés en 2014-2015, l'initiative régionale sur la gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique a fait l'objet d'une refonte qui a permis de mieux la cibler et de renforcer son aspect programmatique pour 2016-2017. Elle se concentrera désormais sur l'intensification durable de la production et le développement des chaînes de valeur.

Zoom

L'idée du Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire est née à la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue en avril 2012 à Brazzaville (Congo). Le lancement officiel du Fonds a eu lieu en juin 2013, dans le cadre de la trente-huitième Conférence de la FAO.

Il s'agit d'un mécanisme novateur, géré par la région, qui finance des initiatives de développement menées par l'Afrique pour l'Afrique. Le principal objectif est de renforcer la sécurité alimentaire sur tout le continent en aidant les pays et les organisations régionales à éliminer la faim et la malnutrition, à lutter contre la pauvreté rurale et à gérer les ressources naturelles de manière durable.

Depuis 2013, les contributions ont atteint 40 millions d'USD, l'Angola et la Guinée équatoriale étant les principaux contributeurs. Par l'intermédiaire de sa structure de gouvernance, le Fonds a affecté 34,5 millions d'USD à 15 programmes régionaux et projets nationaux qui sont en cours de mise en œuvre dans 36 pays afin de stimuler les efforts visant à éliminer la faim et à réduire la malnutrition et la pauvreté.

Au Niger, le Fonds a aidé 160 000 ménages vulnérables à accroître leur productivité agricole et leur sécurité alimentaire grâce à une distribution d'intrants de qualité et a permis d'améliorer l'alimentation et la nutrition des enfants par des investissements dans la recapitalisation des cheptels au profit des femmes et le développement de l'infrastructure d'irrigation à petite échelle. Six «maisons du paysan», qui sont des ensembles d'entrepôts conçus comme des centres intégrés pour les intrants et les services agricoles et contribuent à renforcer la résilience des communautés face aux sécheresses et dans d'autres situations de crise, sont susceptibles de bénéficier à plus de 700 000 agriculteurs et éleveurs.

Asie et Pacifique

10. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique de 2014 a apporté son soutien à quatre initiatives régionales, afin que le travail de la FAO soit mieux ciblé sur les effets au niveau des pays et sur la mobilisation des ressources: i) le Défi Faim zéro; ii) l'Initiative régionale sur le riz, phase II; iii) la Croissance bleue; et iv) le développement de chaînes de valeur locales pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays insulaires du Pacifique. La Conférence régionale a également souligné la nécessité de travailler sur le développement du secteur de la noix de coco, la régénération des herbages et des forêts, la maîtrise et la prévention des maladies animales transfrontières et une campagne contre le gaspillage de nourriture (*Save Food*). Les principales réalisations et les enseignements tirés sont résumés ci-dessous et l'annexe web 3 (document APRC/16/7) quantifie la contribution des résultats régionaux aux niveaux de l'effet direct et des produits⁵.

Initiatives régionales

11. *Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique*: Cette initiative met en avant trois domaines d'action spécifiques et complémentaires qui ont été sélectionnés compte tenu de leur importance critique pour éliminer la faim et la malnutrition, ainsi que l'avantage comparatif et l'expérience dont bénéficie la FAO dans la région. Ces trois domaines sont: i) formulation et traduction sur le plan opérationnel des politiques nationales et des plans d'investissement en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en s'inspirant de la réussite du Programme national de renforcement des capacités en matière de politiques alimentaires du Bangladesh; ii) perfectionnement des systèmes de mesure et de calcul de la sous-alimentation; et iii) amélioration de la nutrition infantile et lutte contre le retard de croissance. En 2014-2015, la FAO a apporté son soutien à l'élaboration de Plans d'action nationaux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle/réaliser l'Objectif Faim zéro, notamment en aidant certains pays ciblés à mettre en place des Comités directeurs nationaux et des Comités techniques. La FAO a également renforcé les capacités statistiques afin de favoriser l'élaboration de politiques plus étayées dans cinq pays et a intégré la nutrition dans les écoles pratiques d'agriculture en favorisant les jardins potagers familiaux et scolaires.

12. Suite au lancement du défi Faim zéro dans la région Asie et Pacifique en avril 2013 et à l'élaboration d'un «Cadre régional d'orientation devant permettre d'atteindre l'Objectif Faim zéro en Asie et dans le Pacifique» en décembre 2013, plusieurs pays de la région (à savoir Myanmar, Népal, Viet Nam et Timor Leste) ont mis en place leur défi Faim zéro et officiellement déclaré leur engagement en faveur de l'élimination de la faim chronique et de la malnutrition d'ici à 2025.

13. *Initiative régionale sur le riz*: Conformément aux orientations fournies par la Stratégie régionale sur le riz, l'Initiative régionale sur le riz de la FAO a mis l'accent sur l'élaboration de Plans d'action stratégiques nationaux sur le riz, sur les programmes des écoles pratiques d'agriculture basés sur le principe «Produire plus avec moins» et sur la démonstration d'une approche intégrée englobant la gestion de l'aquaculture et des forêts et la production rizicole dans les modèles riz-poisson et Arbres hors forêt. Des études de cas pilotes ont été mises en avant sur le terrain et l'efficacité de différentes pratiques de gestion et de l'intégration de systèmes de production basés sur des animaux aquatiques et le riz a été évaluée, tout comme les avantages environnementaux et socioéconomiques des arbres hors forêt dans les paysages de production rizicole. L'incidence du changement climatique sur les rendements de blé et de riz et les ressources hydrologiques a été évaluée et le Modèle du changement climatique pour l'économie du riz élaboré par l'Initiative a été intégré aux Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014-2023. Enfin, une étude sur les pratiques en vigueur dans les systèmes de récolte et post-récolte a été réalisée pour favoriser le développement d'un modèle de chaîne de valeur qui implique davantage les petits exploitants.

14. La FAO a par ailleurs aidé les pays à renforcer leurs cadres nationaux de gouvernance en faveur de l'adoption de pratiques durables dans le secteur agricole par le biais d'une Réunion consultative d'experts sur le riz hybride en Asie en vue de partager les connaissances et d'analyser les limites et le potentiel du riz hybride en matière de sécurité alimentaire. Elle a participé à l'évaluation

⁵ <http://www.fao.org/3/a-i4729f.pdf>.

du secteur rizicole en République démocratique populaire lao, au Myanmar et aux Philippines et a ainsi contribué à l'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux sur le riz.

15. *Initiative régionale pour l'intensification durable de l'aquaculture au service de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique:* L'Initiative régionale pour la croissance bleue est une réponse directe au Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO qui avait sollicité une consultation technique régionale sur le développement et l'intensification de l'aquaculture. Au niveau des pays, en 2014-2015 la FAO a aidé six pays de la région à promouvoir une croissance durable de l'aquaculture et une pêche responsable par ses avis en matière de politique, l'introduction de nouvelles technologies et des pratiques de gestion et de production aquacoles innovantes. Ces mesures ont facilité l'accès des petits aquaculteurs aux moyens de production de qualité, aux marchés et aux technologies, ont amélioré l'efficacité de la production et les bénéfices environnementaux et socioéconomiques et ont renforcé la résilience et la préparation aux catastrophes des aquaculteurs et des pêcheurs. Au niveau régional, l'Initiative a porté sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux en faveur de l'intensification durable de l'aquaculture, en identifiant et décrivant 12 pratiques efficaces et en élaborant un ensemble d'outils de gestion et de planification pour l'aquaculture.

16. *Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique:* Cette Initiative régionale a pour but de mettre en place des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs dans la région Pacifique en venant en aide aux systèmes d'agriculture de subsistance durables et en renforçant leurs liens avec les chaînes de valeur non sélectives, notamment les marchés locaux, les achats publics, le tourisme et les marchés de niche. En 2014-2015, l'Initiative s'est concentrée sur trois pays. La situation dans les Îles Cook reste très satisfaisante grâce à l'aide des projets du PCT et des ressources extrabudgétaires provenant des Pays-Bas, qui ont permis l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, un recentrage sur les besoins des marchés intérieurs et touristiques, une plus grande capacité du secteur public à soutenir les petits cultivateurs et les producteurs commerciaux et une plus grande implication des organismes privés dans le développement de l'agriculture. Des progrès significatifs ont été enregistrés aux Fidji et au Samoa. Une caractéristique particulière concernant le Samoa est l'alignement des activités de la FAO sur un projet de compétitivité agricole de la Banque mondiale, ce qui a renforcé le profil et l'utilité des produits de la FAO, par exemple l'analyse des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement de denrées fraîches.

Autres domaines d'action prioritaires

17. *Le développement du secteur de la noix de coco:* La FAO a réalisé, en collaboration avec la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, une «consultation d'experts de haut niveau sur le développement du secteur de la noix de coco en Asie et dans le Pacifique» qui a rassemblé 13 pays producteurs de la région et à laquelle ont participé neuf ministres. La principale réalisation a été l'élaboration d'une stratégie régionale pour le développement du secteur de la noix de coco en Asie et dans le Pacifique, qui a servi de base aux programmes gouvernementaux de la région. À la demande du Timor-Leste, la FAO a aidé le gouvernement à préparer un document détaillé sur la situation et le potentiel du secteur de la noix de coco au Timor-Leste. La FAO a également aidé le Ministère de l'agriculture thaïlandais à organiser une conférence internationale sur l'huile de noix de coco; 18 pays y ont participé et ont formulé des recommandations concrètes pour développer la production d'huile de noix de coco de manière durable.

18. *Régénération des herbages et des forêts:* La FAO a co-organisé des consultations régionales sur la gestion durable des herbages qui ont recommandé l'établissement d'un Réseau de gestion durable des herbages dans la région Asie et Pacifique et d'une plateforme web regroupant les dernières informations scientifiques facilitant la mise en place de moyens et de méthodes permettant le partage et le renforcement du suivi des services écosystémiques, particulièrement en ce qui concerne le piégeage du carbone. La FAO a poursuivi la promotion de la régénération des forêts par le biais du Mécanisme de restauration du paysage forestier mis en place au Cambodge et aux Philippines.

19. *Contrôle et prévention des maladies animales transfrontalières*: Conformément au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD), la FAO a facilité l'élaboration formelle de mécanismes de coordination régionaux pour diverses organisations économiques régionales, dont l'ASEAN, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Ces mécanismes favorisent le renforcement des capacités et l'établissement de réseaux dans des domaines techniques clés (l'épidémiologie par exemple) essentiels pour la prévention et la lutte contre les maladies animales. Compte tenu de la croissance économique régionale et de la hausse de la demande en denrées alimentaires d'origine animale, la FAO a, par le biais du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD), aidé les pays à renforcer les politiques et les capacités nécessaires pour évaluer les risques pouvant découler des déplacements des animaux d'élevage, renforçant ainsi la sécurité sanitaire des échanges internationaux.

20. *Campagne Save Food*: La FAO a participé à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et gaspillages fondés sur des données factuelles aux niveaux national et régional en aidant à la rédaction de rapports d'étude sur les causes et l'ampleur des pertes et des gaspillages alimentaires dans les pays asiatiques. La campagne a encouragé la création de partenariats public-privé dans le but de mettre en place des réseaux, des programmes, des projets et des recommandations stratégiques en faveur de la réduction des pertes après récolte.

21. *Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)*: La FAO a encouragé la mise en œuvre régionale des SIPAM en aidant les pays à identifier de nouveaux sites et à expérimenter des principes de conservation dynamique. Ces efforts ont permis de préserver la biodiversité agricole, les services écosystémiques et le patrimoine culturel d'importance mondiale et locale présents dans la région.

Enseignements tirés

22. La mise en œuvre des initiatives régionales en 2014-2015 a mis en avant leur contribution positive au ciblage des programmes de la FAO dans la région et dans les pays, avec suffisamment de souplesse pour répondre aux priorités et aux besoins émergents des pays. L'expérience acquise des initiatives régionales a mis en lumière le rôle majeur des dimensions politiques, institutionnelles et de gouvernance dans la réussite de la mise en œuvre des programmes et a souligné la nécessité de disposer de données et de statistiques de meilleure qualité. Elle a également signalé l'importance d'aborder certaines questions transversales – comme la parité hommes-femmes, le changement climatique, la nutrition et la résilience – comme faisant partie intégrante des initiatives. S'appuyant sur l'expérience acquise à ce jour, la FAO va:

- a) améliorer l'appropriation nationale des initiatives régionales en appliquant une approche davantage axée sur la demande, en se concentrant plus clairement sur les priorités régionales et en impliquant plus de parties prenantes et de partenaires;
- b) continuer de travailler avec les pays afin de mieux cibler les CPP sur les besoins des pays, de sorte que les CPP fournissent des orientations stratégiques favorisant la coopération entre la FAO et les pays;
- c) faciliter la coopération régionale et bilatérale entre pays en matière de coopération Sud-Sud en participant à l'identification des besoins spécifiques et de l'expertise au sein des principaux aspects programmatiques pour asseoir le développement de la collaboration entre pays dans la région;
- d) renforcer les programmes de partenariat afin de remédier à la baisse des ressources mobilisées pour répondre aux besoins des pays de la région;
- e) intensifier l'accent mis sur la nutrition parmi les causes profondes de la faim et de la malnutrition, notamment en favorisant les partenariats régionaux et la collaboration avec des acteurs étatiques et non étatiques en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action adopté par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2);

- f) aider au transfert des connaissances et au développement des capacités pour une gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation et la résilience nécessaires pour la mise en œuvre des ODD et pour faire face au changement climatique dans la région.

Zoom

Le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières dans la région Asie et Pacifique

L'un des programmes les plus importants de la FAO en Asie et dans le Pacifique concerne la santé animale et les maladies transfrontières des animaux (objectif stratégique 5), qui figurent parmi les priorités de la région depuis la première épidémie de grippe aviaire hautement pathogène, en 2004. Par l'action intensive et soutenue qu'elle a menée au cours des 12 dernières années, la FAO a joué un rôle essentiel en aidant les pays à combattre ce fléau. Le programme relatif à la grippe aviaire a évolué: il s'agit désormais du programme sur les nouvelles menaces de pandémie, qui concourt à la lutte contre les maladies animales à fort impact.

En travaillant avec des pays et des organes sous-régionaux comme l'ASEAN et l'ASACR, la FAO est devenue un acteur clé dans ce domaine. Le réseau d'ECTAD fournit la majeure partie de l'aide consentie par l'Organisation. Pendant l'exercice biennal précédent (2014-2015), des contributions volontaires s'élevant à plus de 15 millions d'USD ont financé ces activités; elles provenaient de partenaires fournisseurs de ressources, en particulier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l'Union européenne, qui reconnaissent franchement les capacités uniques de la FAO en la matière.

Les pays qui bénéficient actuellement d'une aide directe face aux nouvelles menaces pesant sur la santé animale sont les suivants: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour et Thaïlande dans la sous-région de l'ASEAN; Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka dans la sous-région de l'ASACR; et Chine.

Europe et Asie centrale

23. La FAO a relevé les défis recensés à la Conférence régionale de 2014⁶ en axant ses travaux sur les cinq domaines d'action prioritaires ci-après et sur leur contribution aux objectifs stratégiques:

- a) renforcement durable de la sécurité alimentaire et de la nutrition (contribue à l'objectif stratégique (OS) 1);
- b) fourniture d'avis de politique générale aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable de la production agricole des petits exploitants (contribue à l'OS 2, l'OS 3 et l'OS 4);
- c) gestion des ressources naturelles, y compris l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (contribue à l'OS 2, l'OS 3 et l'OS 5);
- d) lutte contre les maladies animales, les ravageurs des végétaux et gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments (contribue à l'OS 2, l'OS 4 et l'OS 5);
- e) appui aux politiques et aux institutions en vue de l'adhésion d'États Membres à des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce, de normalisation et de coopération économique (contribue à l'OS 4).

24. L'appui prêté par la FAO au titre de ces priorités s'est articulé autour de deux initiatives régionales et d'autres domaines de travail, tel qu'approuvé à la Conférence régionale. Les résultats obtenus et les enseignements tirés sont décrits ci-après. Les réalisations régionales contribuant aux produits de l'Organisation sont présentées dans le document [ERC/16/6 Annexe Web](#).

Initiatives régionales

25. L'Initiative régionale sur l'autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale (IR-1) – en lien avec les priorités régionales 2 et 3 – vise à autonomiser les petits exploitants de manière à renforcer leurs moyens de subsistance, ce qui permettra de faire reculer la pauvreté rurale, un accent particulier étant mis sur l'ouverture. Elle contribue à la production agricole⁷ durable (OS 2), à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3) et à la mise en place de filières agroalimentaires inclusives (OS 4).

26. Les activités portant sur la gestion des ressources naturelles consistent notamment à diffuser et à faire adopter des pratiques innovantes (produit 2.1.1 de l'OS2) et des approches intégrées et multisectorielles en matière de gestion des écosystèmes (produit 2.1.2), ainsi qu'à renforcer les cadres de gouvernance qui favorisent une gestion durable des ressources naturelles (produit 2.2.2). Les contributions régionales aux objectifs mondiaux pendant l'exercice biennal ont été particulièrement importantes dans les domaines des pratiques innovantes et de la gestion des écosystèmes.

27. S'agissant des zones rurales, l'IR-1 visait à renforcer les organisations rurales (produit 3.1.1), à améliorer l'accès aux ressources naturelles (produit 3.1.2) et à fournir des avis en matière de politiques sur les stratégies de développement rural équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes (produit 3.1.5). Des programmes de renforcement des capacités et des avis en matière de politiques ont permis de consolider les organisations rurales. C'est dans le domaine des stratégies de développement rural que la région a apporté la contribution la plus importante aux objectifs mondiaux (produit 3.1.5).

28. La FAO a concouru à améliorer l'accès aux ressources naturelles en prêtant un appui à des programmes de remembrement agricole et à sept ateliers nationaux de sensibilisation aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi qu'en organisant des conférences au niveau régional dans le cadre du Réseau d'institutions publiques responsables de la mise en œuvre des politiques foncières⁸.

⁶ ERC/14/REP/ Rev 1.

⁷ L'agriculture englobe la culture, l'élevage, l'exploitation forestière, l'aquaculture et la pêche.

⁸ <http://www.fao.org/europe/resources/land-tenure-workshops/en/>.

29. La FAO a encouragé la mise en place de filières agroalimentaires inclusives et efficaces grâce à des programmes de renforcement des capacités, des données et du matériel d'information (produits 4.2.1 et 4.2.3). Des ateliers internationaux ont permis à l'Organisation de communiquer des orientations et aux pays de la région d'échanger leurs expériences en matière de stratégies agroalimentaires.

30. L'Initiative régionale sur le commerce et l'intégration régionale dans le secteur agroalimentaire en Europe et en Asie centrale (IR-2) – en lien avec la priorité régionale 5 – vise à renforcer les capacités régionales et nationales afin que les États puissent relever les défis associés à l'intégration accrue du commerce. Il s'agit de rassembler des données plus probantes en matière d'échanges commerciaux, d'améliorer les capacités des pays d'utiliser ces données, de faciliter l'utilisation de tribunes neutres pour débattre au sujet des accords commerciaux, et de prêter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques adéquates au niveau national.

31. Dans le cadre de l'IR-2, la FAO s'est efforcée de contribuer à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs. Elle a mis l'accent sur le renforcement des capacités en matière d'accords commerciaux internationaux (produit 4.1.2), en particulier l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la lumière de la récente accession de nombreux pays de la région à l'OMC. En outre, elle a aidé à renforcer les cadres réglementaires nationaux et les capacités des institutions publiques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (produit 4.1.4) en facilitant l'application concrète de l'analyse des risques dans les cadres nationaux de contrôle des aliments et de gouvernance et en favorisant une participation plus efficace des pays aux travaux de normalisation du Codex Alimentarius. Par ailleurs, elle a encouragé l'adoption d'approches recommandées au niveau international en matière de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Les nombreuses contributions apportées aux objectifs mondiaux, en particulier au produit 4.1.4, concernent la fourniture d'informations par l'intermédiaire d'ateliers, d'évaluations et de formations, et l'appui renforcé que la FAO a prêté à certains pays de la région.

Autres domaines d'action prioritaires

32. *Renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (en lien avec la priorité régionale 1). En 2015, la région Europe et Asie centrale dans son ensemble a atteint l'objectif du Millénaire pour le développement 1C, qui consistait à réduire de moitié la proportion de personnes sous-alimentées⁹. Néanmoins, la sécurité alimentaire conservait une place importante dans les travaux de la FAO, en particulier dans la sous-région Asie centrale. L'Organisation se concentrait sur les axes suivants: contribuer à l'élaboration et à la gestion de mécanismes de gouvernance comme les stratégies, politiques et programmes relatifs à la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional (produits 1.1.1 et 1.1.3) et prêter un appui à la prise de décisions fondées sur des éléments concrets en participant au renforcement ou au maintien des capacités nationales en matière d'analyse des politiques, ainsi qu'à la collecte de données et d'informations concernant la sécurité alimentaire (produit 1.3.1). C'est dans le domaine des mécanismes de gouvernance et du renforcement des capacités y afférentes (produits 1.1.1 et 1.1.3) que la contribution régionale a été la plus significative.

33. *Gestion des ressources naturelles*, y compris dans les secteurs de la pêche et des forêts, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, conservation et utilisation durable des ressources zoogénétiques et phytogénétiques (en lien avec la priorité régionale 3). Les travaux dans ce domaine comportent trois axes: les activités concernant le changement climatique (produits 2.1.1 et 5.3.1), qui contribuent à rendre les systèmes de production plus résilients grâce au renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles, en particulier de l'eau; l'appui à la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux systèmes de production agricole durable (produit 2.3.3); l'aide à la production d'éléments concrets en matière de gestion des ressources naturelles par le renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'analyse (produit 2.4.3). Les contributions régionales aux produits 2.3.3 et 2.4.3 ont été relativement faibles en raison de la superficie assez limitée de la région.

⁹ Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire. Europe et Asie centrale (2015).

34. Les travaux de la FAO sur la santé animale et végétale contribuent à la *lutte contre les maladies des animaux et les ravageurs des végétaux* (produits 4.1.4 et 2.1.3). À cet égard, l'Organisation aide les institutions du secteur public à renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires plus efficaces et conformes aux normes internationales. En outre, elle aide les pays à participer aux activités de normalisation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Les contributions de l'Europe et de l'Asie centrale dans le domaine de la santé animale et végétale sont modestes, à l'instar de celles d'autres régions.

35. S'agissant de la résilience, la FAO a prêté un appui et une expertise techniques et opérationnels multidisciplinaires au titre de l'objectif stratégique 5 afin d'aider la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et l'Ukraine à faire face aux crises (produit 5.4.3) et à mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance (produit 5.1.1), et l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie à réduire les risques multiples (produit 5.3.1) et à renforcer leurs capacités de gestion des crises (produit 5.4.1). L'intervention de la FAO était axée sur la réduction des risques et de la vulnérabilité des communautés et agriculteurs locaux grâce au renforcement de la préparation et de la réponse aux risques et catastrophes naturels comme le gel, les sécheresses, les inondations et les criquets (produits 5.3.1 et 5.4.1). C'est dans le domaine de la fourniture d'informations et de l'alerte rapide que la contribution régionale a été la plus importante, grâce aux travaux sur les opérations de lutte contre les criquets et sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) dans la sous-région Caucase et Asie centrale (produit 5.2.1).

36. Les activités statistiques menées pendant l'exercice biennal étaient les suivantes: a) aider des pays (Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova) à concevoir et/ou réaliser des recensements agricoles; b) renforcer les capacités nationales en matière de production et d'analyse de données ventilées par sexe dans la région (Kirghizistan, Tadjikistan, Turquie); c) aider la Géorgie à élaborer un plan stratégique pour les statistiques agricoles, environnementales et rurales; d) traduire en russe le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020; e) publier l'Annuaire statistique régional et compiler un guide de poche sur les statistiques régionales.

37. La FAO œuvre à la concrétisation des objectifs d'égalité des sexes dans la région en fournissant un appui aux politiques et des orientations techniques. Elle a ainsi aidé l'Albanie, la Géorgie et le Tadjikistan à élaborer des stratégies et plans d'action nationaux adaptés aux différences de sexes en matière de développement de l'agriculture et de mise en valeur des forêts. L'appui aux politiques allait de pair avec le renforcement des capacités des partenaires nationaux et consistait notamment à sensibiliser et à former des représentants du Ministère de l'agriculture et des dirigeants de coopératives rurales en Géorgie, ainsi qu'à former des formateurs du secteur agricole au Tadjikistan.

38. L'intégration systématique des considérations de parité hommes-femmes dans ses activités de coopération technique était l'un des principaux objectifs de la FAO. Pour ce faire, l'Organisation a veillé à l'inclusion de ces questions dans les cadres de programmation par pays et a prêté une assistance technique directe aux initiatives menées dans les domaines de l'agriculture de conservation, de la gestion durable des pâturages et de l'autonomisation économique des femmes et des services de vulgarisation.

39. L'Organisation a contribué à la rédaction des documents sur la nutrition par pays et a facilité la participation de représentants de la région à la CIN2. Pour donner suite à ces activités, une étude régionale de synthèse a été réalisée et présentée, sous la forme du document de politique générale intitulé *Combattre le fardeau social et économique de la malnutrition en Europe et en Asie centrale par des politiques agricoles et alimentaires tenant compte de la nutrition*, à la trente-neuvième session de la Commission européenne d'agriculture.

Enseignements tirés

40. Le cadre de suivi et de communication d'informations a favorisé une coopération plus étroite entre les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Siège. L'établissement de rapports et la planification au niveau national a permis de centrer les travaux répondant à la demande du pays concerné.

41. L'initiative régionale *Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales* couvre différents domaines de travail, d'où une certaine complexité. En 2016-2017, ses activités seront rationalisées et resserrées.

42. L'initiative régionale *Commerce agroalimentaire et intégration régionale* porte sur des domaines de travail ciblés, ce qui a permis de la centrer davantage. En 2016-2017, elle sera renforcée par l'ajout d'autres domaines liés à son champ d'intervention global qu'est le commerce, y compris les normes internationales relatives à la santé animale et végétale et les chaînes de valeur axées sur les exportations.

Zoom

En aidant le Groupe de travail régional permanent sur le développement rural, une organisation intergouvernementale du sud-est de l'Europe, la FAO, dans le cadre de son projet régional de coopération technique TCP/RER/3403, a fourni une assistance technique et des conseils sur les politiques à cinq pays de la sous-région afin de les aider à rationaliser leurs politiques relatives à l'agriculture et au développement rural avant leur éventuelle accession à l'Union européenne. À cet égard, elle a apporté des contributions techniques aux sessions générales du Groupe de travail, ainsi qu'aux forums sur les politiques agricoles et aux réunions ministérielles annuelles. En outre, elle a prêté un appui à la mise en place de réseaux et de partenariats à la fois entre les pays et avec les principales parties prenantes du monde universitaire et des ministères de l'agriculture afin d'étayer l'élaboration de politiques au niveau des pays.

Amérique latine et Caraïbes

43. La FAO a axé ses activités dans la région sur les grands défis recensés par la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de 2014:

- a) l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté extrême;
- b) la production durable de biens et de services dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches, la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique;
- c) l'établissement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces aux niveaux local, national et international.

44. La Conférence a également souligné qu'il importait, d'une part, de promouvoir les politiques sur la parité hommes-femmes, afin d'améliorer la situation des femmes en milieu rural en favorisant leur accès aux moyens de production et aux mécanismes de financement et de crédit et, d'autre part, d'aider les pays Membres à concevoir, renforcer et appliquer des stratégies et des initiatives de coopération Sud-Sud.

45. Pour relever ces défis, la FAO a mis en œuvre trois initiatives régionales afin de dégager des effets au niveau des pays : *L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim, Agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural* et *Amélioration des systèmes d'alimentation humaine et animale nationaux et régionaux*.

46. Chacune de ces initiatives vise à orienter les travaux de la FAO de manière à obtenir des résultats concrets dans les pays prioritaires, en renforçant les politiques gouvernementales, les cadres institutionnels et juridiques, y compris la participation de parties prenantes multiples, et en promouvant la parité hommes-femmes et les droits des peuples autochtones. Les initiatives régionales s'appuient sur les compétences techniques des pays en renforçant la coopération Sud-Sud et, plus particulièrement, en reconnaissant les progrès importants accomplis et les expériences acquises dans la région, qu'il convient d'intégrer à la solution apportée à ces problèmes communs.

47. Les mesures prises dans le cadre de ces initiatives régionales ont contribué à l'obtention des produits fixés dans les cinq objectifs stratégiques de la FAO. Les réalisations régionales contribuant aux produits des objectifs stratégiques de l'Organisation sont présentées dans le document portant la cote LARC/16/5 Web Annex.

Initiatives régionales

48. À l'appui de l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», la FAO a fourni une assistance technique au Costa Rica et à l'Équateur, qui assure la présidence par intérim de la CELAC, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de la CELAC pour la SAN¹⁰, qui a été établi en collaboration avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Dans le cadre de ce Plan, la FAO a œuvré avec les autres parties prenantes en faveur d'une analyse et d'un échange régional des expériences constituées dans différents domaines. Une coopération technique a également été mise en place avec les pays dans le but de promouvoir, à l'échelle nationale, des dialogues qui ont permis de mieux faire connaître le Plan, d'améliorer la coordination et les comptes rendus des organismes intergouvernementaux concernés et de déterminer les domaines d'action politiques les plus pressants.

49. Au niveau régional, un soutien a été apporté aux échanges et à la coopération Sud-Sud en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au travers du Plan d'élimination de la faim de Petrocaribe et de l'Alba (Plan de Erradicación del Hambre), du Programme Mésio-Amérique libérée de la faim (Programa Mesoamérica sin Hambre) mené par l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement et d'autres initiatives réalisées conjointement avec le Brésil, le Chili et Cuba, entre autres.

¹⁰ Sécurité alimentaire et nutrition (SAN).

50. Dans l'optique du renforcement de l'initiative «Agriculture familiale et mise en valeur du territoire rural», la FAO a élaboré une série d'activités visant à inscrire dans différents espaces d'action, dont la CELAC, les priorités en matière d'agriculture familiale. L'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) a vu la mise sur pied de 17 comités nationaux et d'un Comité régional pour l'agriculture familiale, qui offrent des espaces de discussion ouverts à tous sur les politiques en la matière. C'est en 2014 encore que s'est tenue à Brasilia (Brésil) la Première réunion ministérielle sur l'agriculture familiale, au cours de laquelle le Groupe de travail sur l'agriculture familiale de la CELAC a été créé et son plan d'action, approuvé. L'année suivante, en 2015, les États participant à la seconde Réunion ministérielle sur l'agriculture familiale tenue à San José (Costa Rica) se sont engagés à œuvrer, au travers du Groupe de travail sur l'agriculture familiale, à la réalisation du Plan de la CELAC pour la SAN et ont approuvé la déclaration et le plan d'action pour 2016, dans lequel sont définis les domaines de travail prioritaires.

51. Au niveau régional, un soutien a été apporté aux travaux que mène le Front parlementaire contre la faim qui promeut la mise au point de législations nationales sur l'agriculture familiale en mettant en avant l'adoption d'une loi sur l'agriculture familiale au Pérou. Au niveau sous-régional, les travaux avec la Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale du MERCOSUR¹¹ ont été renforcés. En 2015 s'est tenue, dans le cadre du Conseil agricole d'Amérique centrale du SICA¹², la Réunion régionale sur le dialogue et les instruments de politique publique en faveur de l'agriculture familiale, qui a permis de faire le lien entre la Stratégie centraméricaine de mise en valeur du territoire rural et les priorités en matière d'agriculture familiale pour la sous-région. Enfin, au niveau régional, le Parlement latino-américain (PARLATINO) a soutenu l'élaboration et l'adoption d'une déclaration parlementaire sur l'agriculture familiale, qui ouvre la voie à une nouvelle loi-cadre en la matière.

52. S'agissant de la réduction des risques et de l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le contexte du changement climatique, la FAO, en coordination avec le Conseil agricole du Sud (CAS), a lancé un processus pour le renforcement des systèmes nationaux de gestion des risques pesant sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays membres du CAS (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Parallèlement, la FAO collabore avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA) de la CARICOM¹³ en vue d'établir une feuille de route qui guidera la mise au point d'une stratégie de coopération Sud-Sud entre pays du CAS et de renforcer les capacités de gestion des risques pesant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Caraïbes et les pays du CAS.

53. Concernant l'initiative «Amélioration des systèmes d'alimentation humaine et animale nationaux et régionaux», la FAO a mis en place trois axes de travail stratégiques: i) dynamisation du commerce et intégration régionale, ii) modèles d'entreprises ouverts à tous au travers des chaînes de valeur, avec des stratégies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires et iii) politiques et mécanismes destinés à favoriser l'investissement public-privé pour l'approvisionnement alimentaire. Ces trois axes ont été intégrés au Plan de la CELAC pour la SAN.

54. Le Réseau de systèmes publics pour la commercialisation d'aliments et l'approvisionnement alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes a été mis sur pied. Ce mécanisme doit permettre aux pouvoirs publics de stimuler les économies locales, de constituer des réserves alimentaires, de promouvoir l'agriculture familiale et d'assurer l'approvisionnement de leurs programmes de protection sociale et d'alimentation scolaire. Une stratégie régionale pour la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires a aussi vu le jour. Elle repose sur un réseau régional d'experts en pertes et gaspillages alimentaires, des comités nationaux de formation en Amérique centrale et en Amérique du Sud, un programme de formation sur les pertes après récolte dans les Caraïbes et la mise au point de lignes directrices pour l'établissement d'une alliance régionale sur ce thème.

¹¹ Marché commun austral (MERCOSUR).

¹² Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC); Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

¹³ Communauté des Caraïbes (CARICOM).

55. Haïti reste un pays prioritaire tant pour la FAO que pour la région Amérique latine et Caraïbes, et il est donc logique de le retrouver au cœur des trois initiatives régionales et des efforts de coopération Sud-Sud. Les échanges et la coopération Sud-Sud en vue de renforcer les capacités techniques d'Haïti ont été encouragés. Le Pérou doit signer avec ce pays un accord de coopération que la FAO a contribué à élaborer et a promu. Haïti a également envoyé des délégations en voyages d'études officiels au Pérou et en Équateur.

56. Les résultats attendus au niveau des pays et de la région portent sur la visibilité des femmes et des peuples autochtones et sur les difficultés particulières associées à leur situation sur les plans régional et national. Les activités réalisées à l'appui du groupe spécial pour les femmes de la CELAC, «Adelanto Mujeres», dirigé par El Salvador en constituent un exemple dans la région. Des données ventilées par sexe sont également fournies dans les publications Panorama et sur la plateforme pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La parité hommes-femmes et l'inclusion des peuples autochtones ont été des dimensions cruciales des activités menées au titre des initiatives régionales. À titre d'exemple, au Guatemala, la participation de tous a été garantie dans les activités relatives aux plans sur la SAN et au budget alloué à cet effet ou encore la déclaration sur l'agriculture familiale et les travaux du FPF. Autre résultat important dans la région, la Déclaration de Brasilia, en 2014, est l'aboutissement du premier consensus régional entre les gouvernements et les organisations de la société civile qui reconnaisse les inégalités sociales et politiques auxquelles sont confrontées les femmes rurales et la nécessité d'agir pour y remédier.

Enseignements tirés

57. Les principaux enseignements tirés de l'élaboration des initiatives régionales et du processus de planification de la FAO sont décrits ci-après:

- a) L'engagement politique, les politiques publiques et les stratégies visant à éliminer la faim ont fait l'objet d'importants débats au niveau des différents mécanismes nationaux et régionaux, en particulier lors du sommet de la CELAC. Ces travaux ont permis de dégager une perspective régionale de haut niveau en matière de coopération Sud-Sud et de mobilisation de ressources en faveur d'un groupe de pays se trouvant au cœur des initiatives régionales.
- b) Le processus de planification mené par la région Amérique latine et Caraïbes a lancé les différents concepts proposés dans les objectifs stratégiques, avec pour résultat une supervision plus engagée et des capacités accrues afin de faire face aux dilemmes pour lesquels les pays de la région recherchent des solutions. Ce processus, en réalisant la convergence entre soutien technique et mobilisation des ressources de la région au moyen des CPP et des initiatives régionales, a permis d'internaliser le concept de gestion axée sur les résultats.
- c) Avec l'établissement de liens plus étroits entre équipes régionales et sous-régionales et la restructuration du personnel technique autour des objectifs stratégiques et des initiatives régionales, le soutien technique des bureaux décentralisés a gagné en efficacité. Les domaines d'action proposés au travers des initiatives régionales se concentrent sur un groupe de pays, ce qui permet à la FAO d'intervenir directement à l'appui des efforts déployés par ces derniers face à des problématiques prioritaires que sont la faim, la pauvreté rurale et le changement climatique.

Zoom

Sur la base du principe selon lequel des processus décisionnels ouverts à tous et fondés sur des éléments factuels peuvent donner lieu à des politiques efficaces et durables, la FAO a renforcé les acteurs (FPF, parlementaires, universitaires et société civile) et créé des espaces de dialogue avec appui aux institutions connexes (Parlement latino-américain, Parlement centraméricain, Parlement andin, Forum des présidents des pouvoirs législatifs d'Amérique centrale et du bassin des Caraïbes et organisations de la société civile). Cet appui facilite le nécessaire partage d'idées et d'expériences entre divers groupes et acteurs politiques, économiques et sociaux (dirigeants, parlementaires, secteur privé, partis politiques, universitaires, société civile, etc.), qui peuvent interagir dans différents cadres formels ou informels et ainsi favoriser la compréhension, les connaissances techniques et le consensus. Les processus politiques de lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la région s'en voient donc renforcés. Par exemple, le soutien coordonné de la FAO au FDP, aux universitaires et aux organisations de la société civile a abouti au regroupement de 21 antennes nationales du FDP et à la production de plus de 25 études universitaires¹⁴ sur l'application du droit à l'alimentation dans les politiques publiques. Ces activités ont dégagé de très nombreuses informations fondées sur des éléments factuels puisées dans un large éventail de pays de la région, dont le Chili, l'Argentine, la Bolivie, le Pérou et la Colombie, et ont porté des collaborations avec des organisations de la société civile comme Consumers International, entre autres. L'ensemble de ces réalisations ont permis de lancer des processus politiques liés à la formulation de législation et de politiques du FDP dans les pays et la région. Au fil des deux dernières années, elles ont donné lieu à l'approbation ou à la révision de plus de dix lois ou instruments législatifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

¹⁴ Universitaires membres de l'observatoire du droit à l'alimentation en Amérique latine et Caraïbes (Observatorio del Derecho a la Alimentación en América Latina y el Caribe).

Proche-Orient et Afrique du Nord

58. La FAO s'est concentrée sur les défis qui avaient été mis en évidence à la Conférence régionale pour le Proche-Orient de 2014, à savoir:

- a) Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et renforcer les capacités de lutte contre la vulnérabilité;
- b) Protéger et gérer les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique;
- c) Encourager une production agricole durable et profitant à tous;
- d) Améliorer les moyens d'existence des ruraux, des petits producteurs et des populations vulnérables;
- e) Mettre au point des systèmes agricoles efficaces, durables et compétitifs et réduire les pertes et gaspillages alimentaires;
- f) Accroître la résilience des moyens d'existence des communautés et des écosystèmes face aux menaces et aux crises.

59. La Conférence a souligné qu'il était important de partager les données, les informations et les connaissances sur la sécurité alimentaire et la nutrition; de réduire l'écart entre hommes et femmes dans l'agriculture et le secteur rural; de promouvoir la coopération régionale afin de renforcer la résilience face aux conflits et d'améliorer la situation en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition; de faire face au changement climatique et de lutter contre les sécheresses et la désertification; de soutenir l'investissement en faveur de l'efficacité de la filière alimentaire et de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.

60. Pour relever ces défis et axer davantage les activités de la FAO sur les incidences au niveau des pays et la mobilisation de ressources, la Conférence régionale a approuvé trois initiatives régionales relatives: au renforcement de la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; à une petite agriculture durable pour un développement qui profite à tous; et à la raréfaction de l'eau.

61. Les interventions de la FAO au titre de ces trois initiatives régionales sont appuyées par des équipes techniques du Siège et des bureaux décentralisés, et par l'utilisation stratégique du Programme de coopération technique (PCT). Les activités engagées au titre de ces initiatives régionales ont contribué à l'obtention des produits dans le cadre des cinq objectifs stratégiques et à la réalisation des objectifs établis. Les réalisations régionales contribuant aux produits de l'Organisation sont présentées dans une annexe web 2 (document NERC/16/2)¹⁵.

Initiatives régionales

62. *Renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition:* Cette initiative régionale a été conçue pour coordonner et intensifier les efforts de la FAO et de ses partenaires visant à aider les États Membres à réduire l'insécurité alimentaire, améliorer la nutrition et renforcer la résilience aux niveaux régional, national, des communautés et des ménages. Le programme est guidé par le Cadre stratégique régional pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a été approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session. Les pays visés sont les suivants: i) les pays touchés par la crise syrienne (Syrie, Jordanie, Liban et Iraq); ii) les pays sujets aux crises (Libye, Soudan et Yémen¹⁶) et la Cisjordanie et la bande de Gaza; et iii) les pays en transition (Égypte et Mauritanie).

63. L'objectif global de l'*Initiative régionale sur la petite agriculture durable pour un développement qui profite à tous* doit réduire la pauvreté rurale en promouvant et en appuyant le développement d'une petite agriculture artisanale qui profite à tous, en portant une attention particulière à la gouvernance et aux institutions, notamment à l'accès des petits exploitants à la

¹⁵ <http://www.fao.org/3/a-mq012e.pdf>

¹⁶ La Libye a été ajoutée en 2016/2017.

protection sociale, aux marchés et aux services ruraux, en renforçant les capacités des organisations de producteurs et en favorisant l'emploi des jeunes et la mise en place de chaînes de valeur durables.

64. L'*Initiative sur la raréfaction de l'eau* aborde les principaux problèmes régionaux en matière de pénurie d'eau, comme l'utilisation non durable des eaux souterraines, les risques croissants liés au changement climatique et la nécessité de tirer tout le parti de chaque goutte d'eau pour stimuler les revenus et améliorer la sécurité alimentaire. L'Initiative comprend une série d'interventions destinées à protéger et à gérer durablement les ressources en eau limitées, à améliorer l'efficacité et la productivité des utilisations de l'eau, à promouvoir une répartition et une utilisation équitables de l'eau et à gérer efficacement les risques de catastrophe, notamment les sécheresses.

Réalisations

65. L'*Initiative régionale en faveur d'un renforcement de la résilience pour une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition* suit une approche régionale de renforcement de la résilience face aux crises et aux chocs: i) en constituant une base d'éléments probants à l'appui des politiques et des stratégies; ii) en promouvant des stratégies visant à renforcer la résilience des pays, des communautés et des institutions face aux chocs et aux crises; iii) en soutenant les approches qui s'attaquent aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine des risques, des catastrophes et des crises; et iv) en encourageant la coopération régionale à faire face collectivement aux crises et aux chocs.

66. Des plans d'action propres à chaque pays et fortement axés sur la résilience ont été élaborés et mis en œuvre en Iraq, en Jordanie, au Liban, au Soudan, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'au Yémen. La stratégie et le plan d'action sous-régionaux en faveur de «moyens d'existence résilients pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones touchées par la crise syrienne» et les plans d'action nationaux respectifs sont mis en œuvre depuis 2013 et sont régulièrement mis à jour et révisés. Dans le cadre de l'Initiative, l'Organisation a appuyé des programmes de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes en Égypte, au Liban, au Soudan et au Yémen, notamment en améliorant la préparation aux invasions de criquets pèlerins et à la grippe aviaire.

67. Concernant le dialogue sur les politiques et la collaboration régionale, la FAO a, par l'intermédiaire de l'Initiative, facilité un dialogue régional entre les États Membres, la société civile, la Ligue des États arabes et les partenaires de développement sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris sur les incidences des conflits et des crises prolongées sur la région. Un Atelier régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été organisé conjointement par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et par le Programme alimentaire mondial. La FAO a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de sécurité alimentaire en Mauritanie, au Soudan et au Yémen.

68. L'Initiative a donné la priorité à l'élaboration de données fiables sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'échange de renseignements et de connaissances en faveur des systèmes d'aide à la prise de décisions. Un réseau régional d'information sur la sécurité alimentaire a été mis en place pour renforcer les interventions d'urgence à l'appui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dans les pays touchés par la crise syrienne. Au niveau national, la FAO a soutenu le renforcement des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce au Soudan et au Yémen. Une aide a été apportée à la Syrie, au Soudan, au Yémen et à la Palestine en matière d'évaluation (sécurité alimentaire et moyens d'existence, récoltes et approvisionnements alimentaires, dommages et pertes). En outre, la Palestine, la Mauritanie et la Jordanie ont également reçu un appui en matière d'analyse de la vulnérabilité et de mesure de la résilience.

69. La FAO participe à la mise en œuvre du Cadre stratégique régional pour la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, qui a été approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session. Un réseau régional pour l'échange des connaissances et des expériences en matière de réduction des pertes et gaspillages alimentaires a été mis en place. Des interventions de renforcement des capacités en faveur de la réduction des pertes alimentaires et de l'analyse des risques lors de l'inspection à l'importation et pour l'établissement de normes alimentaires nationales ont été mises en place en Égypte, en Iran, en Jordanie et au Liban.

70. En matière de nutrition, la FAO a aidé les pays (notamment l'Égypte, l'Iran et le Soudan) à mettre en place des comités nationaux à parties prenantes multiples pour assurer le suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. La FAO a contribué aux actions menées en Égypte, en Jordanie, aux Émirats arabes unis et au Yémen pour faciliter un accès durable des ménages et des communautés à une nourriture saine, nutritive et diversifiée, en particulier en intégrant l'éducation à la nutrition aux décisions relatives à la production alimentaire.

71. *L'Initiative régionale sur la petite agriculture* a été expérimentée au cours de l'exercice biennal 2014-2015 en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Mauritanie, au Soudan et en Tunisie. Dans ce contexte, un état des lieux a été réalisé afin d'identifier et d'analyser la typologie des petits exploitants dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, de recenser les contraintes et les obstacles auxquels ils sont confrontés et d'établir une base de données probantes à l'appui des politiques et des stratégies pour un développement durable et qui profite à tous du secteur de la petite agriculture dans la région. En outre, la FAO a réalisé des interventions pilotes qui concernent les principaux domaines prioritaires: la gouvernance et les institutions, les capacités des organisations de producteurs et l'emploi des jeunes.

72. Pour ce qui est de la gouvernance et des institutions, les principales réalisations concernent l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels qui régissent les organisations de producteurs dans les secteurs de l'élevage et de la pêche dans l'Union du Maghreb arabe. La FAO appuie le Gouvernement égyptien dans sa réforme du cadre juridique et institutionnel des coopératives. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été mises en avant au Maroc, au Soudan et en Tunisie.

73. Dans le cadre de l'Initiative, la FAO a mené plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie dans le but de renforcer les capacités de gestion et la professionnalisation des organisations de producteurs. Une plateforme d'apprentissage en ligne destinée aux organisations de producteurs des pays du Maghreb a été mise en place dans le but de faciliter leur accès aux connaissances et de promouvoir la mise en commun des données d'expérience entre les différentes parties prenantes. La FAO a également soutenu des projets en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie destinés à améliorer la productivité des petits producteurs en améliorant les systèmes de vulgarisation et l'accès aux marchés. Dans le cadre du programme sous-régional pour l'emploi des jeunes en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie, des bilans de la situation de l'emploi des jeunes ruraux, des difficultés et des possibilités qui s'ouvraient ont été menés. Les données obtenues constitueront les fondements de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie pour des emplois ruraux décents dans le secteur agricole des pays visés.

74. *L'Initiative sur la raréfaction de l'eau* a contribué à la mise en œuvre de la «Stratégie de collaboration régionale sur la gestion durable des eaux agricoles et la sécurité alimentaire» approuvée par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session.

75. Dans ce cadre, la FAO a apporté son appui à la Stratégie pour la sécurité de l'eau dans les pays arabes, qui a été officiellement adoptée en juin 2015 par le Conseil ministériel pour l'eau de la Ligue des États arabes. Un partenariat régional entre les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et des organisations régionales et internationales actives dans le secteur de la gestion de l'eau a été établi, et une plateforme de collaboration régionale en faveur de la mise en commun des connaissances, de l'information et des données a été mise en place.

76. Des évaluations de la productivité de l'eau pour l'agriculture ont été réalisées dans cinq pays (Égypte, Jordanie, Maroc, Oman et Tunisie) en utilisant des courbes de la production alimentaire et du coût d'approvisionnement afin de déterminer l'avantage comparatif de la production alimentaire. Pour aider les pays à assurer le suivi et la surveillance de l'efficacité et de la productivité de l'eau, la FAO a pris les mesures nécessaires pour élaborer des systèmes de comparaison, de suivi et de rapport sur l'utilisation de l'eau, y compris par l'intermédiaire de la télédétection.

77. En réponse aux recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, la FAO s'est associée au Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) dans le cadre de l'Initiative pour aider à l'introduction de nouvelles techniques destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau au niveau de sites pilotes dans des systèmes de culture pluviale et de terres arides en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

78. Dans le cadre de l'initiative, la FAO s'est également associée au Centre international d'agriculture biosaline (ICBA) et à d'autres partenaires de recherche afin de lancer un projet pilote à l'appui d'une plateforme régionale sur la gestion des sécheresses et le changement climatique et des politiques et programmes nationaux sur les sécheresses en Égypte, en Jordanie, au Liban et au Maroc.

79. Au titre de l'Initiative, la FAO a contribué à l'adoption de l'énergie solaire en vue de réduire les coûts de l'irrigation en Égypte et au Yémen. Des interventions analogues sont envisagées en Jordanie, au Liban et en Syrie au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Dans le même temps, la FAO travaille avec des partenaires sur des directives visant à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire dans l'irrigation et à réduire ses incidences négatives sur les eaux souterraines.

80. La FAO a participé à la décentralisation de la gouvernance de l'eau au Yémen et au renforcement du rôle et des capacités des associations d'usagers de l'eau et de l'autorité du bassin de Sanaa. Le projet devrait être étendu à d'autres bassins hydrographiques à l'avenir.

81. Dans le cadre de l'initiative, la FAO s'est associée à l'ICBA et à l'ICARDA pour appuyer l'établissement du Centre d'innovation agricole des Émirats arabes unis en tant que centre régional d'excellence pour la recherche-développement sur le potentiel de l'agriculture protégée en matière de réduction de la consommation d'eau dans les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

82. Le Bureau régional a élaboré deux produits de la connaissance importants au cours de l'exercice biennal: *Towards a Collaborative Regional Strategy on Sustainable Agricultural Water Management and Food Security in the Near East and North Africa Region* [Vers une stratégie régionale de collaboration pour la gestion durable de l'eau en agriculture et la sécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord] et *Regional Overview of Food Insecurity – Near East and North Africa* [Vue d'ensemble de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord]. Ces publications, diffusées à grande échelle, ont servi de base à des activités de plaidoyer sur des questions liées à l'eau, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Enseignements tirés

83. Trois enseignements majeurs se dégagent de la mise en œuvre des trois initiatives régionales en 2014-2015: i) la priorité accordée aux objectifs définis par la Conférence régionale pour le Proche-Orient a permis d'axer les activités de la FAO sur les cibles et les résultats stratégiques et a fortement amélioré la planification des travaux et l'efficacité de la répartition des ressources; ii) l'organisation des actions du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au titre des trois initiatives régionales a renforcé la synergie et l'intégration des activités, a permis aux partenaires et aux États Membres de mieux comprendre les travaux de la FAO, a contribué à l'établissement de réseaux régionaux axés sur les programmes et les questions traitées et a amélioré le suivi et la notification des résultats; iii) au fil du temps, l'adhésion des pays et la mobilisation des ressources seront essentielles pour intensifier les interventions au titre des initiatives régionales et obtenir des effets durables.

Zoom

Le projet du PCT intitulé «Renforcement des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire pour une intervention efficace et axée sur la résilience dans les pays touchés par la crise prolongée en Syrie» s'inscrit dans un programme plus large, qui vise à créer une plateforme d'information fondée sur des éléments concrets dans le domaine de la sécurité alimentaire en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans la région du Kurdistan iraquien et qui englobe le Réseau régional d'analyse de la sécurité alimentaire (RFSAN) – financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et mis en œuvre conjointement par la FAO et des partenaires. Le RFSAN met à disposition une plateforme d'information qui doit permettre d'améliorer l'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire grâce à l'évaluation, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

La FAO a conduit un programme de travail contre rémunération en Iraq entre novembre 2014 et juin 2015 dans le cadre de l'intervention d'urgence menée à grande échelle par les Nations Unies dans le pays, avec l'appui financier de l'Arabie saoudite. Le projet, mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative régionale sur la sécurité alimentaire et la nutrition, a permis d'aider les personnes les plus touchées par la crise, en particulier celles qui avaient perdu leur emploi, leur revenu, leurs moyens d'existence ou leurs moyens de production économique. Le programme ciblait les personnes déplacées dans leur propre pays, les populations hôtes et les rapatriés dans les gouvernorats du sud, du centre et du nord de l'Iraq, auxquels il fournissait des emplois temporaires grâce à la réhabilitation et à l'amélioration des infrastructures agricoles et des moyens de production collectifs. Les principaux résultats ont été la réintroduction de flux de liquidités dans les communautés bénéficiaires, la revitalisation des marchés locaux et le rétablissement des fonctions économiques de base. Ils ont perduré après la fin des activités. Les emplois créés dans le cadre du programme de travail contre rémunération ont permis à de nombreuses personnes – qui, sans cela, auraient été contraintes à se déplacer constamment du fait du conflit – de conserver leurs moyens d'existence. Les programmes de ce type peuvent véritablement être le moteur d'un changement positif: non seulement ils fournissent une assistance en restaurant les moyens d'existence par la création de débouchés économiques, mais ils favorisent aussi la cohésion sociale entre toutes les personnes concernées au sein d'une collectivité.